

MARQUAY

Compte-rendu de réunion du Conseil municipal du 09 juillet 2025

Début de séance : 18 heures

Secrétaire de séance : Michel Bouyssou

Présents : Jean-Luc ASTIÉ, Didier DELIBIE, Jacques BAYLE, Colette SOUMEYROU, Christian VEYRET, Michel BOUYSSOU, Clément CONSTANT, Isabelle DELIBIE, Nathalie GLEMAREC, Sylvie JESINGHAUS, Florent LIRAUD, Virginie VERLEY, Claire VEYSSEYRE.

Absent : Gaëtan PARADE

Procuration : Gaëtan PARADE à Jean-Luc ASTIÉ

M le Maire propose de rajouter un sujet à l'ordre du jour :

Ligne de trésorerie

M le Maire rappelle qu'une ligne de trésorerie a été contractée l'année dernière en septembre pour une durée de 12 mois. Les finances communales ne permettant pas à ce jour de rembourser le capital de 55 000 €, il convient de renouveler la ligne de trésorerie pour une année supplémentaire.

M le Maire fait part de la proposition de la Caisse d'Épargne aux mêmes conditions que l'an passé et appelle au vote.

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents de valider la proposition de la Caisse d'Épargne et autorise M le Maire à signer les documents nécessaires.

Accord local 2025 : Fixation du nombre de et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire

M le Maire informe que le conseil communautaire a délibéré favorablement lundi 16 juin 2025 pour valider la proposition permettant de coordonner une position collective et d'initier la procédure relative à la fixation du nombre de siège au conseil communautaire dans le cadre d'un accord local.

En effet, pour chaque EPCI à fiscalité propre, un arrêté préfectoral fixant le nombre et la répartition des sièges entre les communes devra être pris avant le 31 octobre 2025.

Pour mémoire, si aucun accord n'a été conclu avant le 31 août 2025 suivant les conditions de majorité requises, le préfet constatera alors la composition qui résulte du droit commun soit 31 conseillers communautaires.

Il n'y a pas de changement pour Marquay, la commune conserve ses deux sièges. Le Conseil Municipal approuve à la majorité des membres présents, la répartition du nombre de sièges du Conseil Communautaire.

Approbation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) Public d'Assainissement Non Collectif – exercice 2024

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que « l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, *aux maires de chaque commune membre* un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement », ainsi qu'un exemplaire du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) du SPANC, qui devra présenté également au conseil municipal de chaque commune suivant la clôture de l'exercice en cours.

Ceux-ci devront être soumis au vote du conseil municipal de chaque commune membre de l'EPCI. Le Conseil Municipal approuve le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) Public d'Assainissement Non Collectif – exercice 2024 de la Communauté de Commune Sarlat Périgord Noir. Le Conseil Municipal approuve à la majorité des membres présents, la répartition du nombre de sièges du Conseil Communautaire.

Tableau des effectifs

M le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier le tableau des effectifs pour les raisons suivantes :

- Augmentation des heures de l'agent de restauration (26h00 au lieu de 21h00),
- Embauche d'un contractuel pour le remplacement de l'agent périscolaire suite à son départ à 21h00 au lieu de 26h00,
- Création d'un poste de Rédacteur-catégorie B suite à l'inscription sur la liste d'aptitude de promotion interne dérogatoire concernant le plan de requalification des secrétaires généraux de mairie de l'actuelle secrétaire de mairie,

Le tableau des effectifs est modifié en ce sens :

GRADE	CATÉGORIE	DURÉE HEBDOMADAIRE DU POSTE	MISSION
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur	B	35H00	Secrétaire général de mairie
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	28H00	Chargée d'accueil Agence Postale Communale
FILIÈRE TECHNIQUE			
Adjoint technique territorial	C	35H00	Agent de service polyvalent
Adjoint technique territorial	C	26H00	Cuisinière
Adjoint technique territorial	C	21H00	Agent périscolaire

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des membres présents, la modification du tableau des effectifs.

Recrutement agent périscolaire

M le Maire rend compte des candidates reçues lors de l'entretien de lundi 7 juillet pour le poste d'agent périscolaire afin de faire un choix. Il annoncera à la personne retenue le lendemain.

Questions diverses

M le Maire informe que la plantation des poteaux autour du stade de foot se fera entre le 21 et le 25 juillet, il invite les élus disponibles à constituer une équipe pour réaliser le chantier.

M DELIBIE fait remarquer que des panneaux d'adressage ont disparu au niveau du pont de Combe Marty et Route du Rouillet. Un état des lieux va être réalisé afin de voir ce qu'il manque et faire une nouvelle commande.

M le Maire recevra les nouveaux propriétaires à leur demande Des Bories de Marquay le 28 juillet prochain.

Fin de séance : 19 heures 45